

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 OCTOBRE 2020

Etaient PRESENTS : M. Rémi AURION, Mme Karine SADOR, M. Benjamin MOUTET, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoint, M. Alain BETANT, Mme Ghislaine PERROUD, M. Sylvain RABUT, Mme Séverine LAFARGE, M. Sébastien GRANDJEAN, M. Maxime TRONCY, Mme Amélie RATIGNIER, M. Robert ARNAUD-COFFIN, Mme Cécile COLLONGE.

Était EXCUSÉ : Mme Mathilde BONNEAU

Mme Ghislaine PERROUD a été désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu précédent :

Le compte rendu de la séance du 8 Septembre 2020 est soumis à l'avis des présents. Aucune remarque, ni observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour : désignation du correspondant défense, ce que le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2- Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal (Délibération n° 2020-23) :

Les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Il a pour vocation de fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Monsieur le Maire précise que le règlement est à destination de tous et a pour but de poser un cadre lors des séances du conseil municipal. Un temps est laissé pour débat éventuel des différents articles.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce règlement et une délibération sera faite en ce sens.

3- Révision tarifs communaux :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas modifier les tarifs communaux pour 2021 qui resteront comme ci-dessous :

Salle polyvalente :

- Pour les habitants de la commune : 280 € + charges
- Pour les gens extérieurs à la commune : 630 € + charges
 - ◆ Charges : 100 € en Eté
220€ en Hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril)

Prestations complémentaires :

- ◆ Montage du podium : (sauf pour associations communales) : 50 €

- ◆ Démontages des cloisons (même pour associations communales) : 160€
- ◆ 12 Tables rondes (gratuit pour les habitants de la commune) : 80€
- ◆ Location pour vin honneur (courte utilisation) : 125€
- ◆ Journée supplémentaire (si remise des clés vendredi matin) : 60€
- ◆ Frais de pénalités pour annulation de réservation : 20% du montant (si moins 1 mois avant la date de la manifestation)

Petite Salle + bar (uniquement aux habitants de la commune) :

- ◆ 150 € + charges 40 € en Eté
- ◆ 150 € + charges 70 € en Hiver
- ◆ Démontage des cloisons (entre la petite salle et le bar) : 30 €

Caution : un chèque de 1 000 € est demandé à la réservation définitive.

Une attestation de responsabilité civile et une assurance « dommages aux biens » sont réclamées pour chaque location y compris pour les associations.

Cimetière :

- Concession pour 15 ans : 250€ la concession de 2 m² et 450€ la concession de 4m²
- Concession enfant : 50€ pour 15 ans
- Columbarium ou cavurne : la case pour 15 ans : 300€
- Jardin du souvenir : mise à disposition de l'emplacement et plaque à la charge de la famille (20€)

Abonnement tennis :

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Carte familiale	45 €	55€

Location matériel :

- Table : 5€, Banc : 2€, chaise pliante : 1€/chaise.
- Friteuse : 15€ + caution 200€ (y compris particuliers mais utilisation sur place uniquement)
- Grille d'exposition : 5€ la grille
- Banderole conscrits : 20€ par banderole
- Location stands pliants :

Pour les habitants de la commune :	Pour les gens extérieurs à la commune :
Stand 3X3 : 35€ le stand	Stand 3X3 : 65 € le stand
Stand 4,5X3 : 40€ le stand	Stand 4,5X3 : 75 € le stand

Pour les associations de la commune, le prix est fixé à 25€ par stand.

Une caution est réclamée à la réservation : 300 € pour les stands de 3X3m et 400€ pour les stands de 4,5X3m

4- Demande d'aide financière exceptionnelle (Délibération n° 2020-24) :

Mme Karine SADOR, responsable de la commission « Action sociale » informe le conseil municipal de demandes d'aides exceptionnelles adressées par la Maison du Rhône pour deux administrées de la commune qui rencontrent des difficultés.

Après avoir entendu les explications concernant ces deux demandes le conseil municipal accepte et délibère pour une aide financière de 300 € pour chacune de ses deux personnes.

5- Changement luminaire « Rue Mont Saint Guibert »

Suite à la maintenance trimestrielle, un devis est proposé par le SYDER pour le changement d'un luminaire cassé « Rue Mont Saint Guibert ». Ce devis est de 553 € TTC.

Le conseil municipal, après débat, juge que cette dépense n'est pas nécessaire puisque personne ne s'est plaint depuis plus d'un an que ce luminaire ne fonctionnait pas.

Une réponse en ce sens sera transmise au SYDER.

6 – Convention pour la télé-relève des compteurs d'eau :

La Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône a décidé de déléguer l'exploitation du service public de production d'eau potable sur une partie de son territoire par une convention unique.

La société Véolia Eau a été désignée délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable sur un territoire couvrant 9 communes de la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône. Dans cette optique, la société Véolia Eau a conclu un contrat de partenariat avec la société Birdz, société spécialisée dans la fourniture de service de télé-relève par la mise en place, la surveillance, la maintenance et le renouvellement des équipements du réseau radio de transmission des données du service de télé-relève.

La commune a donc été sollicitée pour obtenir l'autorisation d'installer des objets communicants de type transmetteurs/répéteurs, servant à relayer l'information provenant des capteurs communicants vers les concentrateurs, sur des mobiliers appartenant à la commune et constituant des accessoires du domaine public routier.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités techniques et administratives applicables à l'occupation du domaine public.

Après avoir lu la convention, le conseil municipal souhaite avoir des précisions supplémentaires concernant l'installation du matériel, l'implantation éventuelle du matériel complémentaire, les lieux d'implantations.

La question de l'obligation de signature de la convention est également soulevée ainsi que les conséquences en cas de non signature.

Toutes ces questions seront posées à la société Birdz avant une prise de décision.

7 – Désignation correspondant défense :

Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nation. Ils relaient les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de leur commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire. Ils informent également les

citoyens de leur commune sur la politique de défense de la France, et également sur l'obligation de recensement à 16 ans, qui permet la convocation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) mise en place lors de la professionnalisation des armées.

Ce poste de correspondant défense a été créé en 2001, et la délégation militaire départementale du Rhône (DMD69) nous demande de désigner une personne du conseil municipal.

M. Benjamin MOUTET accepte d'être le correspondant défense pour la commune de COGNY.

8 – Rapport Commissions Communales :

- **Communication** : par M. Benjamin MOUTET : la 2^{ème} édition du Fil Infos a été validée et sera distribuée courant semaine 43.

Site internet : une réunion a eu lieu avec la secrétaire de mairie pour découvrir et entamer la mise à jour du site de la commune.

Plusieurs interrogations ont été soulevées : évolution du design du site, newsletter...

Au vu du coût annuel (870 €), contact sera pris avec l'hébergeur, Réseau des Communes, pour voir les évolutions possibles et une décision sera prise par la commission.

- **Culture et patrimoine** : par Mme Francine KHEMDOUDI :

Commission patrimoine

Les journées du patrimoine : En raison de directives contraignantes liées à la crise sanitaire, et ensuite pour des questions de délai devenu trop court il n'y a pas eu de visite ni évènement cette année.

La restauration de la Madone : plusieurs habitants de la commune se sont manifestés pour demander qu'elle soit restaurée ;

Or, la Madone se trouve sur un terrain privé. Le propriétaire du terrain ne s'oppose pas à ce que des travaux de restauration soient réalisés.

Par ailleurs, il s'agit d'un édifice religieux, et l'Association paroissiale avait consenti à participer pour moitié aux frais de restauration.

La commune ne pouvant pas s'impliquer directement, des bénévoles se sont proposés pour évaluer les travaux à réaliser : nettoyage du socle, re-jointer les pierres, éventuels déboulonnage et dépose (avec les mesures de sécurité adaptées), traitement de la rouille et peinture.

Une visite sera organisée prochainement, avec l'aide de professionnels compétents pour préciser ces éléments.

A noter qu'à l'occasion de ces réflexions, un problème de sécurité est apparu comme préoccupant, au sujet de l'accès ; il faudra faire en sorte que le balisage du petit parcours patrimoine indique un chemin facile et sûr. La visite organisée permettra aussi de le préciser, ce que confirmera par la suite la commission environnement.

Commission culturelle

La commission rappelle s'il le fallait qu'elle souhaite encourager tous les projets ainsi que les actions culturelles qui pourraient s'organiser sur la commune, au titre d'une association.

Dans ce domaine, nous avons été sollicités par la Villa Hispanica qui souhaite organiser différents évènements culturels, dont le concert du 11 novembre, à l'église : « Livre vermeil de Montserrat », par le chœur Oratorio de Lyon.

Et plus proche, un autre évènement est prévu les 9 et 10 octobre : la venue à Cogny du dramaturge espagnol Juan Mayorga, pour la représentation de sa pièce, « la paix perpétuelle », qui se jouera au domaine de la Ricottière.

Il sera reçu à la salle des fêtes, en comité restreint du fait de la crise sanitaire actuelle, le samedi 10 octobre à 12h30 avec des représentants de l'Etat et des universitaires. La médaille de Cogny lui sera remise par Mr le Maire.

- **SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône)** : M. ARNAUD-COFFIN Robert, délégué au SYDER rend compte d'une réunion à laquelle il a participé : élection de 3 vice-présidents, présentation de 3 budgets distincts. Les communes de moins de 2 000 habitants reversent la taxe communale et au-dessus de 2 000 habitants le versement n'est pas une obligation mais alors les communes n'ont pas de dégrèvement quand elles engagent des travaux.
- **Ressources Humaines** : une réunion est fixée au Mercredi 7 Octobre à 18h45 pour faire le point sur le fonctionnement du double service de la cantine.

9- Travaux :

- Des photos des travaux de réfection de chaussée « Montée Saint Claude », « Route de Font Moiroux du Haut » ont été diffusées.
- Un mur de soutènement est en cours d'éboulement aux Grands Maisons. Les travaux seront réalisés par le service de l'Agglomération.
- Le portillon et le grillage du court de tennis ont été dégradés intentionnellement. Le grillage sera remplacé par une plaque et un renfort sera posé sur la porte.
- La commune a procédé à la mise en conformité du pavoisement de l'école selon les termes de l'article ci-après : « Art. L. 111-1-1 : La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 Août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements ».

10 - Urbanisme

Déclarations préalables :

- M. Christian TALAMINI : « 147 Montée de la Distillerie » : réfection de la façade à l'identique
- M. TANTARO Vincenzo : « 478 Route des Meules » : réfection peinture des façades
- M. GOUTHARD Jérôme : « 120 impasse des noyers » : construction d'une piscine
- M. ARMAND Romain : « 72 Route des Grands Maisons » : réfection du toit de la grange
- M. GIEZEK Didier : « 50 Route des Andrés » : Abri voiture et bardage bois pour isolation extérieure

Ces demandes ont été examinées par la commission Urbanisme. Un dossier n'a pas été accepté. Les réponses seront mentionnées au pétitionnaire. Certains dossiers ont été envoyés pour instruction à la CAVBS.

Permis de construire :

- M. JACQUET Thibault et Mme JACQUET-PERRACHE Marie : « 80 Route de Régnny » : Construction d'une maison individuelle

Ce dossier a été transmis à la CAVBS pour instruction.

Déclaration Intention d'Aliéner : la commission urbanisme informe l'assemblée de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner transmises et instruites par la CAVBS. Il s'agit de biens appartenant à :

- SPECIFIQ'IMMOBILIER situé « 198 Montée de la Distillerie » cadastré B n° 1165 : un appartement, une cave et 2 places de stationnement
- SPECIFIQ'IMMOBILIER situé « 198 Montée de la Distillerie », cadastré B n° 1165 : un appartement et 2 places de stationnement
- SPECIFIQ'IMMOBILIER situé « 198 Montée de la Distillerie », cadastré B n° 1165 : un appartement et 2 places de stationnement
- Indivision BURNICHON situé « 133 Rue des Ecoles », cadastré B n° 752 : maison d'habitation avec dépendance, cour et jardin

Le droit de préemption n'a pas été exercé par la commune pour ses 4 déclarations.

11 – Informations diverses :

11-1 : Réunion avec Alliade Habitat : étaient présents la directrice de la société Alliade, les responsables du secteur, Monsieur le Maire et deux adjointes : l'échange a porté sur les résidences de la commune, concernant des travaux de réparation et d'amélioration à effectuer, ainsi que des charges jugées trop élevées dans une des résidences. Une recherche de solutions est en cours.

11-2 : Déchetterie mobile : l'Agglomération organise une collecte à Lacenas de 9h à 17h le Samedi 17 Octobre sur le parking de l'école. L'association Oasis sera également présente. Plus d'informations sur Panneau Pocket et sur le site internet.

11-3 : Cérémonie du 11 Novembre : du fait de la crise sanitaire, une petite délégation déposera une gerbe aux monuments aux morts à 11h

11-4 : Vente de Fleurs d'Automne : Samedi 24 Octobre de 8h30 à 13h00 : pour pouvoir l'organiser une demande a été faite en Sous-Préfecture par le Comité de Fleurissement.

11-5 : Classe en 4 : un courrier a été envoyé en mairie pour informer de l'annulation de leur manifestation Moules-Frites et pour remercier la municipalité d'avoir laissé la possibilité d'organiser cette manifestation

11-6 : Aide financière aux entreprises de la CAVBS : 2 entreprises en ont bénéficié sur la commune

11-7 : Remerciement de subvention : le Centre Léon Bérard remercie la municipalité pour son don de 100 €

11-8 : Don du sang : collecte le Mercredi 14 Octobre de 9h à 13h30 et de 14h30 à 19h00 salle des échevins à Villefranche S/S. La France est en manque de sang, un appel urgent est lancé par l'EFS.

11-9 : Panneau Pocket : environ 400 smartphones ont mis Cogny en favori ce qui représente environ 60 % des foyers de la commune

11-10 : le Bulletin Municipal de Montmelas Saint Sorlin a été reçu en mairie

11-11 : Parcelle mitoyenne salle des fêtes : un rendez-vous a eu lieu en présence de M. le Maire et des propriétaires concernées. Ces dernières n'ont pas accepté le bornage car les limites séparatives

n'ont pas été modifiées. Une clôture à frais commun établira la délimitation entre les 2 parcelles. Une demande Bon pour accord avec courrier en retour a été établie.

10-12 : Un point sera fait au prochain conseil sur le fonctionnement de la CAVBS : organigramme, présentation des différentes commissions ...

10-13 : Transport piscine au Nautile : les frais de transport seront partagés avec la commune de Rivolet comme tous les ans. La commune à 640 € à sa charge.

10-14 : Remerciement de la famille de Mme JOMAIN pour la mise à disposition de la salle des fêtes après les funérailles.

10-15 : Réunion de présentation au conseil municipal des bâtiments et terrains communaux : Mardi 20 Octobre à 19h30 en Mairie

10-16 : Le problème de stationnement devant l'école le matin est soulevé et devra se résoudre rapidement.

10-17 : La CAVBS à approuver la création de sept commissions thématiques et nous demande de désigner un membre du conseil municipal pour chacune d'elle :

- Finances : Mme Karine SADOR et M. Robert ARNAUD-COFFIN
- Economie, Tourisme, Agriculture-Viticulture : M. Robert ARNAUD-COFFIN
- Services à la population / Politique de la Ville : M. Alain BETANT
- Aménagement de l'espace / Habitat / Mobilités / Voirie : M. Michel MORIN
- Environnement / Eau et assainissement / GEMAPI / Déchets : Mme Francine KHEMDOUDI
- Culture / Patrimoine : Mme Ghislaine PERROUD
- Travaux / bâtiments et équipements communautaires : M. Sylvain RABUT

PROCHAINES REUNIONS :

MARDI 10 NOVEMBRE 2020 ET MARDI 15 DECEMBRE 2020 A 19H30

